

Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

Vendredi 10 octobre 2025

PROCES VERBAL

Le Conseil d'administration du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord s'est réuni sur la convocation de son Président le vendredi 10 octobre 2025 à 10h00, au Centre de concours et d'examens Pierre Mauroy.

Membres titulaires :

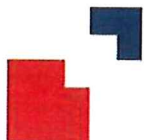
Présents : C.BASQUIN - AS.BOISSEAU - F.BRICOUT - F.CAUCHETEUX - JF.DELATTRE - JL.DETAVERNIER - E.DURAND - C.GILLOOTS - E.GONDY - P.GRINER - E.MASSE - C.MATHON - A.MENSION - F.NOBLECOURT - JM.SZATNY - M.TESTIER.

Absents et Excusés : D.BAILLEUL - V.BELLEVAL - M.BEYAERT - JF.BURETTE - JJ.CANDELIER - JL.DARCOURT - JM.DA SILVA - M.DECOL - AL.DUBOIS - S.FAHM - F.GALLAND - P.GEENENS - E.GRESSIER - J.HOUSSIN - MC.LERMYTTE - B.RINGOT - T.ROLLAND - MP.ROUSSELLE - M.TONNERRE DESMET - S.WILMOTTE.

Membres suppléants :

Présents : MJ.DÉPREZ - N.DETERPIGNY - JP.DHORME - P.SAGNIEZ.

Absents et Excusés : JP.ANDRIES - JP.BATAILLE - H.BELABBES - E.BOULET - N.BOURGHELLE KOS - J.BRIDOUX - MB.BUISSET - C.CHARLEMAGNE - A.CHASTAN - D.DESCHODT - JC.DESTAILLEUR - C.DEVOS - S.DIEUSAERT - S.FENET - P.GEORGE - S.GOMBERT - S.LABADENS - H.LENFANT - JL.MERTEN - J.MONTOIS - D.PONCHAUX - CA.PROKOPOWICZ - A.SILLANI - Y.TASSOU.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

La séance a été ouverte à 10h14.

I. Appel des membres et désignation du secrétaire de séance

Le Président rappelle que seuls les membres titulaires présents peuvent voter ou les suppléants remplaçant des titulaires absents. Avec 16 membres titulaires et 4 membres suppléants présents (dont 2 votants) ainsi que 6 membres ayant donné pouvoir, le quorum est atteint.

Madame Christine GILLOOTS est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal de la séance du 23 juin 2025.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

III. Informations du Président

1/ Retour sur le Conseil d'administration de la FNCDG le 24 septembre 2025

L'ordre du jour était le suivant :

1/ Locaux du siège de la FNCDG

2/ Projet de mesures de simplification législatives et réglementaires en matière de gestion des ressources humaines

3/ Réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique territoriale

4/ Enquêtes de la FNCDG : retour sur les résultats relatifs à la mise en œuvre du dispositif de promotion interne des Secrétaires généraux de mairie (plan de requalification) et projet d'enquête globale auprès des CDG

5/ Communication

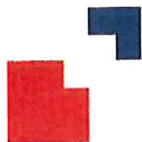
- Retour sur le Congrès FNCDG de Lille
- Salon des maires
- Baromètre HoRHizons

6/ Questions diverses

2/ Retour sur la Conférence des Présidents des CDG du 10 septembre à Dunkerque

Ordre du jour :

- Attractivité
- Signature de la convention



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

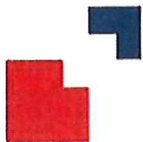
- Présentation du bilan d'expérimentation du groupe de travail : l'expérimentation étant concluante, celle-ci est prolongée de 6 mois (dans l'ordre du jour du CA). Des priorités opérationnelles ont été actées : salon de l'étudiant à Lille et à Amiens, investir les réseaux sociaux, diffuser le guide de l'intégration de l'agent, créer une identité visuelle régionale
- Présentation de la démarche conduite par le CDG 60
- Groupe de travail sur l'assiette de la cotisation de la FNCDG
- CRET - quel avenir ? La CRET n'ayant plus d'obligation réglementaire, les Présidents décident que des événementiels soient réalisés en fonction de l'actualité.
- Secrétaires Généraux de Mairie
 - Formation : la formation des demandeurs d'emploi a été attribuée à la CCI HDF (qui a délégué à LHO Formation). Le CNFPT n'a pas candidaté.
 - Organisation de l'examen professionnel suite à la formation qualifiante : pour les HDF, 53 agents se sont inscrits à la formation qualifiante. Se pose la question de l'organisation de l'examen professionnel eu égard au faible nombre de candidats.
- Concours
 - L'assurance a été attribuée à Tokio Marine.
 - Process des centres d'écrits
 - Possibilité de visioconférence aux épreuves orales : les Présidents sont d'accord pour organiser une visio pour les épreuves orales pour les handicaps et les états de santé le nécessitant et sur production d'un certificat médical d'un médecin agréé. Le Président précise que le CDG 59 maintient le déroulement des épreuves orales en face à face.
- Signature de la motion sur l'apprentissage
- Elections 2026 - les modalités de vote retenues. Le Président informe les membres que la méthodologie qui a été appliquée en 2020 sera reproduite en 2026, à savoir le vote électronique. Cette méthodologie sera également proposée pour élections professionnelles.
- PSC (signature du courrier pour les CDG 02, 59 et 80)

3/ Retour sur les réunions d'arrondissement

Six réunions de territoire auront lieu entre le 8 septembre et le 14 octobre, chacune dans l'un des arrondissements du département du Nord. Les réunions sont partenariales, un représentant de l'Etat et un représentant de l'AMN sont présents sur chaque réunion pour présenter respectivement les attentes en matière de contrôle de légalité et les missions et offre de formation à destination des élus.

L'ordre du jour des réunions est le suivant :

- Retour sur le questionnaire de satisfaction du CDG 59



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- Présentation du Conseil Médical et de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)
- Présentation de l'offre Santé au travail du CDG 59. Le Président informe les membres de l'arrivée de deux nouvelles médecins du travail.
- Motion et enquête de la FNCDG relatives à la santé au travail. Le Président révèle que l'étude a montré qu'il n'y a pas une seule et unique médecine en France mais qu'elle est multiple en fonction de votre localisation en France. Les sources de financement sont également différentes (pour certains cela se chiffre à 85€ alors que pour d'autres c'est 135€ ou 50€. Pour d'autres encore se chiffre en fonction de l'acte).
- Intervention de l'Association des Maires du Nord (AMN)
- Intervention de la Préfecture du Nord

Le calendrier des réunions est le suivant :

- Lille, le 8 septembre au Centre de concours et d'examens Pierre Mauroy (64 personnes inscrites)
- Dunkerque Flandres, le 15 septembre matin à Hazebrouck (85 personnes inscrites)
- Douai, le 7 octobre matin à Râches (47 personnes inscrites)
- Valenciennes, le 7 octobre après-midi à Quiévrechain (75 personnes inscrites)
- Cambrai, le 14 octobre matin (61 personnes inscrites)
- Avesnes, le 14 octobre après-midi (55 personnes inscrites)

4/ Retour sur le Congrès des Maires du 25 septembre 2025

Le Congrès des Maires du Nord a eu le lieu le 25 septembre à Gayant Expo.

Le CDG 59 y a tenu un stand, plusieurs experts étaient présents (carrières, santé, conseil médical, SGM, communication, direction générale) pour répondre aux questions des collectivités et les informer sur nos différentes missions.

Le programme de la journée était le suivant :

08h00 : Accueil café dans le village des partenaires

08h30 : Assemblée Générale

09h30 : Inauguration du salon

09h45 : Table ronde - «L'IA au service des collectivités»

11h00 : Allocutions

12h30 : Visite dans le village des partenaires et Cocktail

13h15 : Départ du Déjeuner

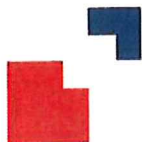
14h30 : Table ronde : « Regards croisés sur le mandat 2020 - 2026 » & Table ronde :

Secrétaires généraux de Mairie : responsabilités, réseaux et nouveaux défis

16h00 : Allocution de clôture du Congrès, suivi du cocktail de clôture

Le Président a participé à la table-ronde consacrée aux secrétaires Généraux de Mairie, il était accompagné par Nathalie KARPINSKI-DHAYNAUT, chargée de l'animation des secrétaires généraux de mairie du CDG 59. Etaient également présents Anne-Lise DEVULDER (SG des mairies d'Oxelaëre et Bavinchove), Nathalie REP (SGM d'Hausse et présidente de l'association des SGM du Cambrasis) et Georges FLAMENG (Trésorier de l'AMN et Maire de Saint-Python). Ce fut l'occasion de rappeler l'action du CDG auprès des SGM, leur rappeler les évolutions statutaires de leur métier, échanger sur leurs conditions de travail et les enjeux de leurs postes, et faire le point sur l'accompagnement et le soutien que l'établissement peut leur apporter.

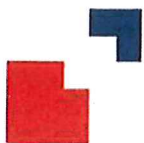
Le CDG 59 a reçu 110 personnes sur le stand.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

5/ Les événements du CDG 59 d'octobre 2025 à janvier 2026 :

- **Le 13 octobre : "Retour à l'emploi après un cancer : le rôle des employeurs"**
 - 13h30 - 13h45 : Accueil/café
 - 13h45 - 14h15 : Introduction du Président et de la DGS
 - 14h15 - 15h15 : Table ronde "Parcours d'un agent atteint du cancer, les étapes d'accompagnement", animée par Emilie Noiret
 - Témoignage d'un agent "De l'annonce à mon retour en poste"
 - Céline CLARET (assistante sociale à Oscar Lambret) : "Au-delà du parcours santé, la prise en charge globale du patient"
 - Valérie SOUFFLET (Coordinatrice Espace Ressources Cancer) : "Les soins de support pour maintenir les conditions de vie au quotidien"
 - CDG 59 : Mélanie LEGRAND (Réfèrent handicap) : Maintien et retour à l'emploi, les dispositifs existants
 - 15h15 - 15h30 : Echanges avec l'assistance
 - 15h30 - 16h30 : Débat interactif "Principes d'actions pour le maintien à l'emploi pendant et après un traitement contre le cancer" animée par Pascale LEVET (Le Nouvel Institut). Présentation des études sur le travail CONSTRUCTEUR DE SANTE, Interactions avec l'assistance autour de 3 situations
 - 16h40 - 17h00 : Retour sur la mobilisation du CDG 59 : une mobilisation managériale importante : la pair-aidance et les actions du COS
- **Le 13 novembre : RDV CDG Info de 9h à 12h**
- **Du 17 au 26 novembre - Quinzaine de l'emploi public :**
 - **Le 17 novembre : Webinaire** « Tous acteurs de son parcours ! » de 12h30 à 13h15
 - **Le 17 novembre : Webinaire** « RH et managers, 1ers acteurs des trajectoires pro! » de 15h à 16h30
 - **Le 18 novembre : Webinaire** « Votre candidature : CV et lettre de motivation » de 12h30 à 13h15
 - **Le 19 novembre : Webinaire** « Votre entretien » de 12h30 à 13h15
 - **Le 19 novembre : Webinaire national** « La FPT, c'est fait pour moi ? » de 12h à 14h, en partenariat avec l'ANCDG
 - **Le 20 novembre : Webinaire** « Caf'Thé du CDG 59 : Mon Intérim Territorial : le décryptage ! » de 12h30 à 13h15
 - **Le 21 novembre : Webinaire** « les temps forts du réseau attractivité ! » de 10h à 11h30
 - **Le 24 novembre : Les Portes Ouvertes du CDG 59** - 3 visites guidées à 9h, 10h et 11h, au Hellu
 - **Le 25 novembre : Webinaire** « Votre candidature : CV et lettre de motivation » de 12h30 à 13h15
 - **Le 26 novembre : Atelier** « Concevoir son CV employeur, de 9h à 12h, au 14
 - **Le 27 novembre : Webinaire** « 15 idées à partager pour mieux recruter » de 10h à 11h, dans le cadre de la coopération régionale



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- Le 27 novembre : **Conférence inspirante** « Stratégie pour renforcer l'attractivité de la Fonction Publique Et si l'attractivité devenait un pilier stratégique de la transformation publique ? de 18h à 19h30
- Le 28 novembre : **Atelier** « Les clefs d'un dossier de candidature réussi et à votre image ! Vous êtes agent public territorial ? », de 9h à 12h, au 14
- Du 17 au 23 novembre : **Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (SEEPH)**
 - Le 20 novembre : DuoDay
- Le 25 novembre : **11ème édition des Assises de la Prévention sur le thème de la santé mentale**
 - 08h30 - 09h00 : Accueil/Café
 - 09h00 - 09h30 : Introduction du Président et de la DGS
 - 09h30 - 10h30 : Conférence sur le contexte et les enjeux de la Santé mentale dans la FPT - Intervenants : Charles RENAUD, maître de conférences, chercheur à l'Université de Lille
 - 10h45 - 11h30 : Présentation d'un formateur en santé mentale : se former et agir !
 - 11h30 - 12h15 : Présentation des dispositifs existants au CDG 59 (psychologue du travail, coaching...)
 - Pause déjeuner
 - 13h45 - 16h45 : Les ateliers "Fresques de la santé mentale"
 - 16h45 - 17h00 : Restitution et clôture de la journée
- Du 15 au 17 janvier 2026 : Salon de l'étudiant et du lycéen à Lille Grand Palais
- Le 19 janvier 2026 : Vœux du Président à 10h30

6/ Point sur les concours

Myriam VANRAST, Directrice des concours présente ce point et informe les membres que :

- Pour le concours d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, 70 candidats étaient convoqués aux épreuves orales les 4 et 5 septembre. Le jury d'admission s'est déroulé le 22 septembre, il a retenu 46 lauréats pour 65 postes à pourvoir.
- Le 18 avril s'est tenu l'examen professionnel de technicien principal : 244 candidats étaient admis à concourir, 81 candidats étaient convoqués aux oraux le 11 septembre. Le jury d'admission a eu lieu le 2 octobre 2025 et 44 candidats ont été admis.
- Le jury de l'examen d'adjoint administratif du 13 mai a déclaré 136 candidats admissibles qui ont passé leur épreuve d'admission les 12 et 13 juin, 10 candidats ne se sont pas présentés, le jury d'admission du 3 juillet 2025 a retenu 71 lauréats.
- Le 15 mai, ont eu lieu les écrits du concours d'assistant de conservation du patrimoine principal. 292 candidats étaient admis à concourir pour 35 postes. En parallèle, nous



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

avons accueilli un centre d'écrits pour le CDG 62 avec 234 candidats de notre ressort géographique. Le jury d'admissibilité s'est tenu le 17 septembre, 64 candidats participeront aux oraux qui auront lieu les 27 et 28 octobre.

- Les 21 et 22 mai, a eu lieu le concours d'attaché de conservation du patrimoine, spécialité musée. 906 candidats étaient convoqués pour 70 postes. 350 candidats ne se sont pas présentés (soit 38% d'absence). Le jury d'admissibilité s'est tenu le 19 septembre bonne date. Les oraux se tiendront du 3 au 7 novembre 2025 avec 147 candidats admissibles.
- Les 18 et 19 juin ont eu lieu les écrits du concours d'ingénieur avec : 532 admis à concourir pour 238 postes. (179 absents soit 34% des admis à concourir). Le jury d'admissibilité s'est tenu le 19 septembre. Le nombre d'admissibles s'élève à 190 candidats. Les oraux se tiendront du 12 au 14 novembre 2025.
- Le 25 septembre s'est déroulé le concours d'animateur : 593 admis à concourir pour 150 postes avec 97 absents. Le jury d'admissibilité se tiendra le 3 décembre 2025.
- Le 8 octobre 2025, le CDG 59 a été un centre écrit pour le concours d'ATSEM organisé par le CDG 62, 654 candidats ont été présents.
- Le 16 octobre aura lieu le concours de rédacteur avec 3183 candidats admis à concourir pour 420 postes à pourvoir.
- Le 27 novembre se tiendra le concours de caporal en collaboration avec le SDIS. Le nombre d'inscrits s'élève à 2658 pour 508 postes à pourvoir.

7/ Bilan du dispositif de signalement à destination des collectivités et établissements publics du département du Nord

Sur la base d'un diaporama, Madame Elisabeth MASSE, Vice-Présidente en charge de l'emploi, la qualité de vie au travail et la prévention présente le bilan.

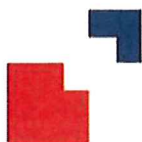
Pour rappel ce dispositif est rattaché depuis le 1^{er} septembre 2024 à la Direction Santé Sécurité Qualité de Vie au Travail.

Les principales évolutions de ce dispositif en 2024 :

- Les permanences d'écoute sont plus nombreuses
- Les nouveaux écoutants sont formés
- La Commission restreinte a vu son rôle élargi

Ces évolutions ont été actées lors de la séance du Conseil d'administration du 14 octobre 2024.

Le nombre d'adhésion augmente toujours (même si l'on peut noter une légère stagnation) en raison de l'obligation depuis plusieurs années pour les collectivités de se doter d'un dispositif de signalement.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Les adhésions à la collectivité :

	Arrondissement	1 à 10 agents	11 à 50 agents	51 à 100 agents	101 à 200 agents	201 à 350 agents	Effectif
Collectivités Affiliées et établissements publics affiliés	Avesnes	5	9	1	/	/	344
	Cambrai	10	2	/	/	/	119
	Douai	2	9	1	1	/	1448
	Dunkerque	10	14	1	2	/	710
	Lille	8	17	9	5	6	3394
	Valenciennes	8	9	3	4	3	1677
	Total	43	60	13	12	9	7692
137							

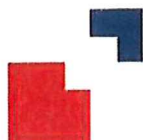
	Arrondissement	350 et + agents	1000 et + agents	Effectif
Collectivités et établissements publics non affiliés	Avesnes	/	/	/
	Cambrai	/	/	/
	Douai	1	1	945
	Dunkerque	/	/	/
	Lille	6	1	3891
	Valenciennes	/	/	/
	Total	7	2	4836
9				

Madame MASSE précise que la CDG 59 est principalement saisi par les petites collectivités. Cependant il est à noter également que les grandes collectivités souhaitent externaliser leur dispositif.

Madame MASSE précise que les plages de permanences sont en augmentation. Cela permet ainsi de mieux répartir la charge de travail tout en améliorant le service pour les collectivités.

Le nombre de permanence augmente au dernier trimestre 2024 avec en particulier la formation de 14 écoutants à ce dispositif.

54 signalements ont été recueillis en 2024 dont la moitié a été instruite.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Les signalements étudiés en commission restreinte :

Signalements (dont les éléments relatés pourraient s'apparenter à ...)				
	Femme	Homme		Total
Violences verbales (menaces, injures, diffamations, outrages...)	6	1		7
Violences physiques(coups, blessures...)	/	/		/
Agissements sexistes	/	/		/
Discrimination	/	/		/
Présomption de harcèlement moral	2	7		9
Présomption de harcèlement sexuel	1			1
Mal-être au travail	9	1		10
TOTAL				27

Les orientations :

Les orientations : un signalement peut avoir plusieurs orientations...				
	Femme	Homme	Total	Employeur
France Victimes	5	6	11	
Visite médicale particulière	5	6	11	
Assistante sociale du CDG	1	2	3	
Conseil médical	1		1	
Dispositif de pairaidance		1	1	
Enquête administrative				1
RH, service du personnel	1		1	
Représentants du personnel	2	1	3	
CIDFF	1		1	
Service discipline CDG		1	1	1
CNFPT (formation, ateliers mobilité)	2		2	

Madame MASSE informe les membres que les signalements sont essentiellement faits par téléphone ou par mail et les signalantes sont majoritairement des femmes.

Un grand plan de communication a été déployé :

- Sur le site internet : une nouvelle page internet avec un bandeau d'appel à conventionner pour les collectivités
- Un kit de communication a été créé à destination des agents des collectivités
- Une charte a été réalisée pour les écoutants avec des principes d'actions et d'engagements
- Réalisation d'un règlement intérieur et diffusé aux écoutants

Un lieu dédié unique a été créé et isolé afin de permettre et d'assurer la confidentialité des échanges.

En 2025, ont également été réalisées des actions sur la base de ce bilan notamment sur la communication au travers de la publication d'articles dans le CPUBLIC, la réalisation d'un webinaire.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Madame MASSE précise que d'autres actions sont également en cours avec en particulier le passage à 5 jours de permanence d'écoute, la formation des écoutants à l'écoute active, la mise en place d'un questionnaire de satisfaction et le développement d'orientations possibles suite aux différents signalements.

Monsieur Christian MATHON, Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille prend la parole. Il souligne l'explosion du nombre de signalements à la MEL. Il souligne les cas effectifs de harcèlement mais également l'instrumentalisation fait de ce dispositif par les agents (constat établi et partagé lors de son passage devant la Commission National pour l'obtention du label égalité et diversité). Cette instrumentalisation entraine une position délicate et inconfortable des managers. Monsieur MATHON informe que prochainement sera mis en place « un dispositif de tri à l'entrée » qui permettra de caractériser très rapidement dès le début de l'enquête la situation (dispositif, problème managérial, disciplinaire...).

Le Président partage les propos de Monsieur MATHON.

Madame Emily TREFELLE, Directrice du Pôle SSQVT, prend la parole rappelle que lors de la présentation du bilan du dispositif fait par Madame MASSE, la moitié des 54 signalements reçus ont été traités car cette orientation (tri à l'entrée) a été mise en place. Elle note également un nombre élevé de signalement classés sans suite dès lors où l'engagement écrit et signé demandé à l'agent n'est pas pris et tenu. Elle souligne également le professionnalisme de ses équipes pluridisciplinaires qui, au quotidien, font face à ce genre de situation et qui gardent la tête froide et une distance certaine face aux propos du signalant.

Le Président demande à Emily TREFELLE de se mettre en réseau avec la MEL afin d'échanger des informations et avoir une approche similaire.

Monsieur MATHON reprend la parole et précise qu'il a fait mettre en première page la mention indiquant que la procédure pour signalement abusif existait.

Le Président demande à Emily TREFELLE d'identifier et définir les services signalements existants sur notre territoire et de planifier une réunion afin d'échanger autour des pratiques dans le but d'harmoniser les fonctionnements.

8/ Résultats de l'analyse de la demande d'affiliation volontaire du Syndicat Mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord-Europe

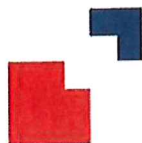
Le Syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord Europe a sollicité son affiliation volontaire au Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord.

Conformément à l'article L452-20 du code général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

Le Président rappelle qu'il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation :

- Soit par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ;
- Soit par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

879 collectivités et établissements publics affiliés au CDG 59 interrogés, soit un effectif total de 24 749 agents.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

221 collectivités et établissements se sont prononcés favorablement, soit un effectif de 4361 agents.

FAVORABLES	DEFAVORABLES	ABSTENTIONS
221	Néant	Néant

9/ Suivi des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes à la suite du rapport d'observations définitives du 3 août 2023 (Présentation par le Président)

(*diaporama de présentation*)

Le 7 août 2023, la CRC des Hauts-de-France avait transmis au CDG 59 son rapport d'observations définitives dans le cadre de son contrôle des comptes sur la gestion du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour les exercices 2018 et suivants.

De façon synthétique les mesures correctives qui ont été prises sont les suivantes :

Remarques générales concernant la situation financière de l'établissement :

La CRC invitait le CDG 59 à arrêter une trajectoire de retour à l'équilibre en hiérarchisant les missions à réaliser et en y associant un plan de financement.

Si l'exercice 2022 s'était traduit par un déficit de 948 659,54 € de la section de fonctionnement, le CDG 59 a renoué en 2023 avec une situation excédentaire de 2 077 716,42 €. Entre ces deux exercices, le résultat de clôture est ainsi passé de 2 127 311,78 € à 3 919 329,03 €. L'exercice 2024 s'est également soldé par un excédent de la section de fonctionnement.

Plusieurs décisions du Conseil d'administration ont permis de rectifier cette trajectoire :

- Le taux de la cotisation additionnelle a été fixé à 0,24% depuis le 1er janvier 2023 contre 0,14% antérieurement,
- Au 1er janvier 2023 a été instaurée une participation de 85 € par agent qui se substitue à la facturation à l'acte à raison de 76 € la visite,
- Enfin, le taux de la cotisation obligatoire a été fixé à 0,78% depuis le 1er janvier 2025 afin de permettre au CDG 59 d'assumer la nouvelle mission relative à l'animation du réseau des secrétaires de mairie en application de la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023.

Rappel au droit

Dans son rapport, la Chambre avait observé que :

- les collectivités et établissements affiliés à titre volontaire s'acquittent d'un taux de contribution de 1% qui cumule le taux de la cotisation obligatoire et celui de la cotisation additionnelle ;
- des taux de contribution différents ont été adoptés pour deux collectivités ayant fait le choix d'adhérer au socle commun.

Le CDG 59 a mis fin à cette situation par la délibération n°D2023-46 en date du 17 octobre 2023.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Recommandations

Recommandation n°1 : « Mener à son terme la réflexion engagée en matière de refonte de la politique d'action sociale du CDG 59, pour définir une organisation de nature à prévenir les risques juridiques et garantir une gestion efficiente ».

Par délibération en date du 2 décembre 2024, le Conseil d'administration du CDG 59 a approuvé les termes de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens conclue entre le CDG 59 et le Comité des Œuvres Sociales du CDG 59. Cette convention a clairement identifié :

- Le financement des actions menées par le COS ;
- La valorisation des ressources humaines dont bénéficie le COS dans la limite d'un plafond annuel.

Recommandation 2 : « Mettre en place un suivi objectif des missions facultatives exercées, afin d'assurer un pilotage stratégique des activités du Centre De Gestion. »

Recommandation n°3 : « Etablir, au moyen d'une comptabilité analytique détaillée et robuste, le coût réel des missions remplies, afin de pouvoir ajuster leur financement. »

Ces deux recommandations sont traitées conjointement.

Ce point a été examiné lors du Conseil d'administration du 29 juin 2023. Le CDG 59 a décidé de l'acquisition de la solution proposée par le GIP informatique des Centres De Gestion et a entamé la démarche dès le début du mois de juillet 2023. Depuis, le CDG 59 a structuré sa démarche et adopté un référentiel permettant de calculer le coût complet de chaque mission.

Lors du paramétrage initial, les clés de répartition ont été définies permettant d'enregistrer la répartition des différents types de dépenses entre les activités :

- Soit par une affectation des coûts forfaitaires ou réels.
- Soit par une affectation selon les pourcentages prenant comme base les temps de travail.

Enfin, l'outil repose sur la définition d'unités d'œuvre qui sont définies comme la référence de production de l'activité. Ces unités d'œuvre sont variables selon les activités.

Autres recommandations de la Chambre

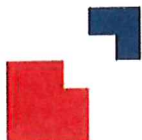
La Chambre avait émis des recommandations sur la traçabilité du service fait dans le système d'information financier et le suivi du patrimoine.

La traçabilité du service fait est désormais effective dans le système d'information financier. Les correspondants financiers ont été sensibilisés sur cette évolution. La fiche de procédure est jointe au présent courrier.

S'agissant de la gestion patrimoniale, la Chambre avait fait état d'un écart entre l'inventaire et l'état de l'actif.

Cet écart a été ramené de 4 196 € K€ à 272 K€ au 1er juin 2025. Cet écart sera encore amené à se réduire en fin d'exercice budgétaire.

La CRC a été tenue informée de la mise en œuvre de ces mesures correctives.



10/ Résultats de l'enquête de satisfaction (présentation par la Direction Générale et le CODIR)

Les résultats de l'enquête sont présentés sous la forme d'un diaporama.

Concernant le statut des structures ayant répondu, Madame Déborah DUMOULIN-LACOYE, Directrice Générale des Services constate globalement que les collectivités de -de 2000 habitants ont majoritairement répondu (même si nous sommes sur un retour significatif de l'enquête, plus de 300 collectivités sur 925 ont répondu soit un retour de 30%). Un plan d'actions d'amélioration de l'offre de services du CDG 59 pourra être bâti en s'appuyant sur ce taux de retour significatif.

Madame DUMOULIN-LACOYE rappelle aux membres qu'une 1^{ère} évaluation de l'offre des services avait été réalisée en début de mandat via l'organisme Politeia dans le cadre du schéma de coopération régionale où seules 30 collectivités avaient été sollicitées.

Aujourd'hui, le questionnaire qui a été proposé est davantage exhaustif en termes de périmètre des collectivités.

En termes de type de collectivités, les différentes strates et les différentes natures de collectivités territoriales représentent un bon échantillon.

Concernant l'identification des répondants, Madame DUMOULIN-LACOYE observe que l'arrondissement de Dunkerque a le taux de réponse le plus élevé (24%) suivi de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, Lille, Cambrai, Valenciennes puis Douai.

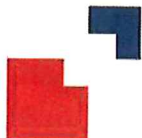
Madame DUMOULIN-LACOYE précise que ce travail de réponse a plutôt été confié aux DRH, DGS et Secrétaires de Mairies par manque de disponibilités des élus locaux.

Concernant la connaissance complète des missions exercées par le CDG 59, Madame DUMOULIN-LACOYE souligne qu'à 74%, les répondants estiment plutôt bien connaître les missions exercées par le CDG 59. A 84%, les collectivités savent à qui s'adresser. Madame DUMOULIN-LACOYE y voit l'un des impacts des réorganisations qui ont été menées (plus de clarté apportée aux organigrammes, les interlocuteurs sont plus facilement identifiés par Directions).

Concernant le niveau de satisfaction lors des différentes étapes de contact avec le CDG 59, Madame DUMOULIN-LACOYE souligne que globalement l'aspect qualitatif des réponses est apprécié. Il est satisfaisant. En revanche, des marges de progrès sont à observer sur l'élaboration de process liée à la traçabilité des suivis et des délais.

Concernant l'efficacité des supports d'information utilisés par le CDG 59 pour informer de son offre de service, Madame Olivia VERMANDER, Responsable du service Communication du CDG 59, souligne le très bon taux de satisfaction (83.2% d'avis positifs). Cependant un travail est à mener sur les réunions en distanciel et en présentiel. Un faible taux concernant le mailing est à noter (possiblement dû à notre base mailing de mauvaise qualité). Un travail est à mener pour mettre à jour cette base de correspondants.

Concernant les modalités de contact qui doivent être améliorées en priorité, Madame Samantha ARBELTIER, Directrice de la Direction des Moyens Généraux, Juridiques et Techniques souligne que le téléphone, le site Internet et la plateforme numérique méritent



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

d'avantage d'attention afin d'en améliorer leur accès. Les usagers ont le besoin de nous joindre facilement soit par un interlocuteur direct, soit par des outils numériques qui sont plus intuitifs. L'objectif du CDG 59 est de rendre le premier contact plus fluide et plus réactif.

Concernant les modalités et outils intéressants à l'avenir au-delà de l'accessibilité, Madame Samantha ARBELTIER précise que les usagers expriment aussi leur besoin de proximité, soit par le biais de réunion régulière sous différentes formes, soit par la possibilité de prendre des rendez-vous numérisés. L'accessibilité et la proximité vont de pair et l'ambition du CDG 59 est de développer un accueil plus humain, clair et personnalisé.

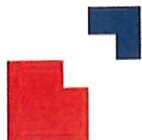
Concernant la question relative à l'étape qui gagnerait le plus à profiter des atouts du numérique, Madame Olivia VERMANDER, Responsable du service Communication souligne que c'est la télétransmission et le suivi qui sont mis en avant. Le suivi de la prestation, la transmission de la demande, la communication de documents. Un plan d'actions au niveau du Conseil médical a déjà été enclenché sur ce type de fonctionnement.

Concernant l'indice de satisfaction général du CDG 59, Madame DUMOULIN-LACOYE informe les membres qu'il se chiffre à 79.33%. Malgré ce bon taux, Madame DUMOULIN-LACOYE précise que le CDG 59 ne peut s'en satisfaire et qu'une marge de progression existe. Cet indice servira de levier dans l'amélioration de l'offre des services du CDG 59. Cet indice de satisfaction est bien au-delà des 79.33 % pour les petites collectivités qui sont le cœur de cible du CDG 59. En revanche, la marge de progression est plus importante pour les moyennes et grandes collectivités.

Concernant le degré de satisfaction sur la qualité de l'accompagnement du CDG 59, Madame Céline LEDET, Directrice du Conseil et Gestion Statutaires précise que le degré de satisfaction est plutôt satisfaisant pour le Conseil et Gestion Statutaires, notamment pour les missions obligatoires. En revanche des degrés de satisfaction un peu moins élevés sont à observer sur les enquêtes administratives et la paie. Concernant les enquêtes administratives, Madame LEDET l'explique par le fait que les enquêtes administratives nécessitent un temps et un degré de réactivité. Pour la paie, Madame LEDET précise que le CDG 59 a conscience de l'attente des collectivités.

Pour la Direction concours, emploi et organisation, Madame Myriam VANRAST, Directrice de ce pôle ne constate pas de problème particulier sur l'ensemble des missions de la Direction et relève le même constat de satisfaction que celui de Madame LEDET pour son Pôle. Sur les missions obligatoires (CST, Bourse de l'emploi), Madame VANRAST relève le haut degré de satisfaction. Madame VANRAST souligne que sa Direction a en charge des sujets nouveaux et en développement (comme par exemple le réseau de Secrétaires de Mairie), qui n'appellent pas, pour l'heure, le même taux de satisfaction observé que pour les missions obligatoires.

Pour la Direction Santé Sécurité Qualité de Vie au Travail, Madame Emily TREFELLE, Directrice souligne le taux de satisfaction de 70% pour la médecine du travail et sur les axes d'accompagnement de la prévention santé au travail le taux est de l'ordre du 75%. Ce sont des taux intéressants, toutefois de vraies marges de manœuvre sont à observer sur les nouvelles missions, comme la Pair-aidance ou la médiation.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Pour les Finances, la Commande Publique et l'Éthique, Monsieur Guy DECLOQUEMENT, Directeur de ce service, souligne que la plateforme de dématérialisation des marchés publics est l'outil le plus apprécié et utilisé par les collectivités. Il note également un intérêt des collectivités sur les sujets de déontologie. En revanche, l'intérêt est moindre sur la laïcité. Une réflexion pourrait être menée concernant les attentes des collectivités sur ce sujet.

Pour les Systèmes d'information et transitions numériques, Madame Catherine RUFFIÉ, Directrice Générale Adjointe (en remplacement de Monsieur Sylvain DEFROMONT, Directeur et excusé à la séance) souligne que l'archivage, le RGPD et la dématérialisation des procédures et des processus sont des missions très visualisées par les collectivités. Les collectivités sollicitent de plus en plus le CDG 59 sur la partie RGPD. Cette sollicitation va de pair avec l'évolution de la réglementation. Un taux satisfaisant est également observé pour l'archivage numérique.

Concernant les suggestions des collectivités relatives à l'amélioration de l'offre de service, Madame DUMOULIN-LACOYE présente aux membres le verbatim des réponses les plus significatives des collectivités sur 33 réponses.

Verbatim des réponses les plus significatives sur 33 réponses

- | | |
|---|---|
| ▪ Relationnel pas toujours évident avec les interlocuteurs (2 réponses) | ▪ Manque de médecins (1 réponse) |
| ▪ Recevoir les lignes directes des interlocuteurs avec leur fonction (2 réponses) | ▪ Plus d'adaptabilité (1 réponse) |
| ▪ Délais de visites médicales à améliorer (2 réponses) | ▪ Avoir les éléments de paie à jour pour éviter les régularisations (1 réponse) |
| ▪ Meilleure coordination des services (1 réponse) | ▪ Formations concernant le droit syndical (1 réponse) |
| ▪ Accès plus libre avec moins de mots de passe sur les plateformes (1 réponse) | ▪ Manque de réactivité de certains services (1 réponse) |
| ▪ Mieux faire connaître l'ensemble des missions (1 réponse) | ▪ Manque d'ergonomie du site (1 réponse) |
| | ▪ Mise en place de coaching interne pour les collectivités (1 réponse) |

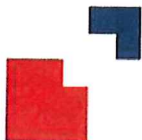
Madame DUMOULIN-LACOYE termine cette présentation en soulignant les axes d'amélioration du CDG 59 notamment sur la traçabilité des demandes, sur la traçabilité de nos process, sur l'interlocuteur dédié aux collectivités et sur la réactivité.

Le Président reprend la parole et précise que cette enquête permet au CDG 59 de connaître son indetification auprès des employeurs territoriaux. Le Président précise que cette visibilité est indispensable.

V-Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

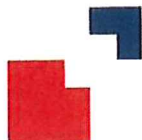
Dans le cadre des délégations accordées au Président du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord, figurent notamment les marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 214 000 € HT.

La liste des marchés attribués est reprise ci-dessous :



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

N° marché	Type de marché	Objet	Date d'attribution	Titulaire du marché
2024-17	Marché de fournitur es	Restauration et la reliure des actes administratifs et/ou de l'État civil	29/04/2025	Lot 1 (Réalisation de reliures administratives cousues de registres pour les collectivités territoriales et établissements publics du département du Nord) : QUILLET pour 600 000,00 € HT sur 4 ans Lot 2 (Restauration de documents d'archives et/ou de registres anciens pour les collectivités territoriales et établissements publics du département du Nord) : CAZENAVE INVEST pour 200 000,00 € HT sur 4 ans
2025-03	Marché de fournitur es	Fourniture de papier permanent pour les collectivités territoriales et établissements publics du département du Nord	30/06/2025	Lot 1 (Papier permanent blanc) : LACOSTE pour 10 000,00 € HT Lot 2 (Papier permanent filigrane) : BERGER LEVRAULT pour 4 000,00 € HT
2025-04b	Marché de services	Interconnexion de deux sites distants en liaison LAN : Siège - Centre de Concours et d'Examens	24/06/2025	COMLINK pour 60 000,00 € HT
2025-06	Marché de travaux	Remise en état de l'ascenseur du siège du CDG 59	25/08/2025	TK ELEVATOR pour 65 000,00 € HT
2025-07	Marché de services	Mission de diagnostic thermique et de préconisations pour l'amélioration des performances énergétiques portant sur les bâtiments du CDG 59	29/07/2025	CDC CONSEIL pour 5 700,00 € HT



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

2025-09	Marché de services	Prestations de service pour lutter contre les nuisibles	25/08/2025	EXIT PARASITES pour 10 000,00 € HT
---------	--------------------	---	------------	------------------------------------

VI. Délibérations

→ Délibérations relatives au personnel, aux affaires générales et aux concours (présentation par le Président)

Délibération 1 : Délibération portant modification du tableau des effectifs permanents

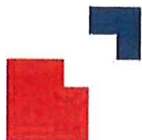
Le Conseil d'administration du CDG 59 fixe l'effectif des emplois permanents nécessaire au fonctionnement des services.

Ces emplois sont amenés à évoluer à la mesure des ajustements organisationnels de l'établissement.

Dans le cadre de la dernière réorganisation des services effective au 1^{er} septembre 2025 qui a supposé le redimensionnement et la suppression de certains postes, le Président demande aux membres du Conseil d'administration :

- D'élargir les cadres d'emplois auxquels se rattache le poste de responsable d'unité maintien dans l'emploi au sein du Pôle Santé sécurité et qualité de vie au travail. Initialement ouvert aux agents relevant du cadre d'emplois des attachés, ce poste pourra également être pourvu par des agents appartenant aux cadres d'emplois des psychologues territoriaux ou des assistants socio-éducatifs.
- D'ouvrir les postes de responsable sécurité et responsable technique non seulement au cadre d'emplois des techniciens territoriaux mais également à celui des agents de maîtrise territoriaux.
- De créer deux postes de médecin du travail, à temps non complet, relevant du cadre d'emplois des médecins territoriaux et de supprimer, parallèlement, deux postes de médecin du travail à temps complet.
- De créer un poste de psychologue du travail, à temps complet, relevant du cadre d'emplois des psychologues territoriaux ou des attachés territoriaux et de supprimer, parallèlement, un poste de conseiller en prévention, à temps complet, relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
- De supprimer deux postes à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, à savoir :
 - > L'ancien poste de Directeur de la Direction Emploi et Dynamique professionnelle et organisationnelle.

-> L'ancien poste de Responsable du service Ingénierie de la Direction des concours et examens professionnels.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Enfin, pour assurer la continuité de service au sein de la Direction Finances, commande publique et Ethique, notamment en anticipation des départs en retraite de deux agents prévus dans les mois à venir, le Président demande aux membres du Conseil d'administration d'approuver :

- La création d'un poste de Chef de mission Finances et Commande publique, à temps complet, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 2 : Délibération portant modification de la délibération n° D2025_01 du 06 février 2025 relative aux modalités d'attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le CDG 59 a mis en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P) par la délibération D2016-02 du 29 mars 2016.

Dans le cadre de la délibération D2025_01 du 06 février 2025, le CDG 59 a souhaité mettre à jour les montants plafonds de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E) pour certains cadres d'emplois et modifier certains groupes de fonctions, en cohérence avec le nouveau référentiel des postes.

Dans la continuité de cette démarche et au regard de la réorganisation des services effective au 1^{er} septembre 2025 qui a permis de redimensionner certains postes, le CDG 59 souhaite procéder à un ajustement spécifique concernant les cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, en créant un nouveau groupe de fonctions lié aux « Fonctions de coordination et d'encadrement d'une équipe » avec un montant plafond annuel fixé à 19 480 €.

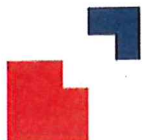
Le Président demande aux membres du Conseil d'administration :

- D'approuver l'ajustement intégré dans l'annexe 1 de la présente délibération qui vise à créer le groupe de fonction 1 du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, rattaché aux « Fonctions de coordination et d'encadrement d'une équipe ». Le montant plafond annuel de ce groupe est fixé à 19 480 €, conformément à l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 3 : Convention relative à la mutualisation des sujets des concours et examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe territorial - session 2026

Le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord organise le concours et l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, session 2026.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

La convention nationale relative à la mutualisation de la conception des sujets, signée annuellement, ne concerne que les concours de catégorie A et B.

Exceptionnellement, pour le concours et l'examen de catégorie C d'adjoint technique principal de 2ème classe, 19 centres de gestion ont mutualisé leurs moyens afin de concevoir l'ensemble des sujets pour toutes les spécialités et options.

Le CDG 59 souhaite pouvoir acheter et bénéficier des sujets.

Le Président demande aux membres du Conseil d'administration de l'autoriser à signer la convention cadre annexée à la délibération.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 4 : Coûts lauréats des concours et examens professionnels de la session 2024

Le Président propose aux membres du Conseil d'administration d'adopter les coûts lauréats des concours et examens professionnels. Il s'agit de la session 2024.

Le CDG 59 pourra ainsi récupérer une partie des coûts induits par l'organisation des concours selon les conditions de refacturation des conventions régionales et nationales.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 5 : Avenant n°1 à la convention de mutualisation de la coopération régionale des CDG des Hauts-de-France sur le projet attractivité - Autorisation de signature

La fonction publique territoriale connaît une crise d'attractivité : pénurie de candidats, métiers en tension, départs massifs à la retraite, concurrence accrue du privé et nouvelles attentes des jeunes générations.

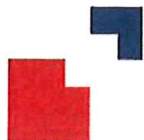
Pour y répondre, les CDG des Hauts-de-France ont lancé une coopération régionale en matière d'attractivité :

- La phase 1 (avril-septembre 2025) a produit des outils concrets et testé des actions communes.
- La phase 2 (octobre 2025 - mars 2026) vise à renforcer la promotion des métiers, consolider les partenariats (universités, CNFPT), investir les réseaux sociaux, diffuser les outils mutualisés et créer une identité visuelle inter-CDG.

La mise en œuvre repose sur la mutualisation d'une chargée de mission, financée au prorata par les CDG partenaires.

Les CDG affirment ainsi une volonté commune : bâtir une FPT moderne, innovante et attractive pour recruter et fidéliser durablement.

Le Président demande aux membres du Conseil d'administration de l'autoriser à signer l'avenant de convention qui est annexé à la délibération.



⇒ Adoptée à l'unanimité

→ Délibérations relatives aux systèmes d'information et aux transitions numériques (Présentation par Monsieur Alain MENSION)

Délibération 6 : Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique - La Fibre Numérique 59 62 et le Centre de gestion du Pas-de-Calais dans le cadre d'un dossier de demande de subventions européennes

Monsieur Alain MENSION, Vice-Président en charge des systèmes d'information et des transitions numériques rappelle aux membres que le Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique, le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais et le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord souhaitent poursuivre le déploiement de leur offre de services numériques et d'accompagnement renforcé auprès des communes de moins de 3 500 habitants en déposant une nouvelle demande de subvention FEDER pour la période 2026-2027. Ce nouveau projet Mairie Connectée orienté cybersécurité permettrait au CDG 59 de bénéficier d'un financement à hauteur de 60 % d'1,5 ETP dédié à l'opération et permettrait donc de réduire d'autant le coût de l'accompagnement des collectivités.

Monsieur MENSION propose aux membres du Conseil d'administration :

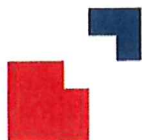
- de valider la convention et autoriser le Président à signer la convention de partenariat annexée entre le Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique - La Fibre Numérique 59 62, le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais et le CDG 59 pour le projet de déploiement d'un socle de services numériques sécurisé auprès de communes et établissements des départements du Nord et du Pas-de-Calais en vue du dépôt d'une demande de financement dans le cadre du FEDER.

Le Président insiste sur le fait qu'il est indispensable de sécuriser les données des collectivités. Et précise que cette délibération est dans la suite logique de la délibération relative au « Pack Mairie Connectée ».

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 7 : Délibération relative à la convention tripartite dédiée aux communes de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) pour la mission de Délégué à la Protection des Données mutualisé

Monsieur MENSION rappelle aux membres que cette convention tripartite est une déclinaison de la convention de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) du Centre De Gestion du Nord pour adapter le dispositif au territoire de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS). Cette convention tripartite prévoit notamment que le rôle de coordination territoriale sera assuré par le service Cre@tic du CDG 59 et pris en charge financièrement par la CAMVS. Il est envisagé l'accompagnement sur la mise en conformité RGPD pour 15 à 20 des plus petites communes de ce territoire. Les 4 plus grandes communes de la CAMVS seront suivies en direct par l'EPCI.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Comme pour les conventions génériques déjà adoptées, la mise à disposition du DPD mutualisé du CDG 59 fera l'objet d'une proposition financière au vu de la situation de chaque commune de la CAMVS sur la base d'un coût horaire de 50 €.

Monsieur MENSION propose aux membres du Conseil d'administration :

- d'approuver la convention tripartite type entre le CDG 59, la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre et chacune des communes de ce territoire le souhaitant.
- d'autoriser le Président à signer les conventions avec la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre et chacune des communes de ce territoire le souhaitant.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 8 : Convention tripartite dédiée aux communes de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois pour la mission de Délégué à la Protection des Données mutualisé

La convention type proposée vise à prolonger la mission de Délégué à la Protection des Données (DPD) auprès des communes de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA).

Cette convention prévoit notamment que le rôle de coordination territoriale sera assuré par le service Cre@tic et pris en charge financièrement par la 3CA.

La mise à disposition du Délégué à la Protection des Données mutualisé du CDG 59 fera l'objet d'une proposition financière annuelle au vu de la situation de chaque commune de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois sur la base d'un coût horaire de 50 € incluant les frais de déplacement.

Monsieur MENSION propose aux membres du Conseil d'administration :

- d'approuver la convention tripartite type entre le CDG 59, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et chacune des communes de ce territoire le souhaitant.
- d'autoriser le Président à signer les conventions avec la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et chacune des communes de ce territoire le souhaitant.

⇒ Adoptée à l'unanimité



→ Délibération relative à l'emploi, la qualité de vie au travail, la prévention, la sécurité et la santé au travail (Présentation par Madame Élisabeth MASSE)

Délibération 9 : Plan égalité professionnelle 2026-2029

Madame Elisabeth MASSE, Vice-Présidente en charge de l'emploi, la qualité de vie au travail, la prévention, la sécurité et la santé au travail présente cette délibération.

↳ Etat des lieux de la situation en matière d'égalité professionnelles au CDG 59

Pour rappel, ce plan d'actions est le 3^{ème} réalisé au CDG 59. Il a été engagé en 2017. Le plan d'actions actuel se termine donc il convient de le renouveler pour l'année 2026-2029. Le plan d'actions pour l'égalité professionnelle est présenté aux membres sur la base d'un diaporama. Cette proposition est issue d'un groupe de travail transversal qui a inclus la participation des agents. Ce plan d'actions ne concerne que des actions internes au CDG 59.

Madame MASSE souligne que les effectifs sont très féminisés : 84% de femmes parmi les agents titulaires et 73% de femmes parmi les agents contractuels. La part des femmes dans les effectifs est stable entre 2021 et 2023. Madame MASSE souligne une forte prédominance féminine qui se constate dans l'ensemble des catégories, particulièrement marquée en catégories A et C.

Certaines filières présentent une forte surreprésentation féminine. Les filières médico-sociale et administrative affichent une majorité féminine marquée, avec respectivement 85 % et 83 % de femmes. À l'inverse, la filière technique est très majoritairement masculine, avec 85 % d'hommes. Enfin, la filière culturelle présente une répartition plus équilibrée, avec 43 % de femmes et 57 % d'hommes, pour un total de 7 agents.

Parmi les 145 agents, 99 % exercent à temps complet et 1 % à temps non complet (exclusivement des femmes).

Les agents à temps complet représentent 73 % de femmes contre 27 % d'hommes.

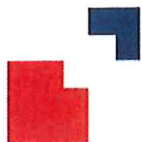
Parmi les agents à temps complet, 120 (soit 83% de l'effectif total) exercent à temps plein (67 % de femmes, 33 % d'hommes).

Le recours au temps partiel concerne presque exclusivement les femmes (23 agents sur 24), un chiffre qui laisse à penser que les contraintes accrues auxquelles les agents sont souvent confrontés pour concilier vie professionnelle et personnelle concernent essentiellement les femmes. Dans la fonction publique territoriale, 26 % des femmes (fonctionnaires ou contractuelles) travaillent à temps partiel, contre seulement 9 % des hommes. Ces données, recueillies par la DGAFP, sont relativement proches de celles du Centre de Gestion, où 22 % des 105 agentes travaillent à temps partiel.

Les femmes se forment moins que les hommes, avec un taux de participation de 41 % contre 50 % pour ces derniers (sur l'effectif total de chaque genre).

La participation à la formation est plus équilibrée entre les sexes pour les agents de catégorie A. En revanche, pour les agents de catégorie B et surtout C, les femmes se forment moins, ce qui peut accentuer les écarts de progression de carrière.

Sur un total de 347 jours de formation, 87 % concernent des actions de professionnalisation et 14 % sont dédiées à l'intégration. L'établissement a financé 1 bilan de compétence au cours de l'année.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Quatre agents contractuels ont été nommés stagiaires, avec une répartition égale entre les sexes (deux femmes et deux hommes).

Quatre agents ont été titularisés : trois femmes à l'issue de leur stage et un homme en situation de handicap.

40 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon, soit 28 femmes et 12 hommes.

4 agents ont bénéficié d'un avancement de grade : 3 femmes (1 en A et 2 en C) et 1 homme (B).

25 agents étaient promouvables. Parmi eux, 15 sont des femmes et 10 sont des hommes, traduisant une légère majorité féminine parmi les agents concernés. L'égalité salariale n'est pas atteinte. Les hommes conservent une rémunération moyenne plus élevée chaque année, comme en témoigne l'écart entre les courbes des deux groupes. Cet écart salarial pourrait être expliqué par une répartition des femmes dans des postes de catégorie moins rémunérée, malgré leur présence nombreuse.

En 2023, le nombre total d'heures supplémentaires rémunérées s'élève à 109,87 heures pour les femmes (77% concernent les adjointes administratives), contre seulement 4,22 heures pour les hommes.

Cela pourrait suggérer que ces agentes, ayant une rémunération moindre en raison de leur catégorie, réalisent des heures supplémentaires pour compenser cette différence salariale. Par ailleurs, cette situation soulève également une question concernant la répartition de la charge de travail des agents, qui mérite d'être examinée plus en profondeur.

L'inscription à tout type de concours est marquée par une forte mobilisation féminine.

Sur un total de 4 797 inscriptions, 4074 sont des candidates (soit 85%) contre seulement 723 candidats (15%).

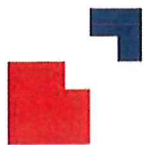
Le taux global de réussite par genre confirme la féminisation des lauréats, avec 82% de femmes (410 lauréates sur un total de 499) et 18% d'hommes (89 lauréats).

L'analyse de la répartition des lauréats par filière apporte des nuances importantes : la filière médico-sociale est très largement féminisée, avec 65% de femmes parmi les lauréats (265 sur 293 postes ouverts). En 2023, cette filière représentait neuf concours. Les hommes sont largement majoritaires dans la filière technique.

Pour les concours de catégorie A, les femmes représentent 68 % des lauréats, soulignant leur présence significative à promouvoir des postes cadres et/ou dirigeants. Cependant, la concentration masculine dans cette catégorie, malgré leur faible nombre de candidats initiaux, est un élément clé à souligner. Il n'y a pas de lauréat en catégorie C pour la gente masculine.

L'écart significatif entre le taux d'inscription féminin et leur présence à la première épreuve met en lumière des freins importants à l'accès aux concours pour les femmes. Les raisons telles que la charge mentale, les contraintes personnelles et professionnelles, le manque de confiance en soi sont des hypothèses plausibles qui nécessitent une analyse plus approfondie.

Cet état des lieux présenté par Madame MASSE a servi de base aux réflexions du groupe de travail. Ces réflexions ont abouti au plan d'actions internes 2029-2029.



↳ Plan d'actions internes 2026-2029

Ce plan se décline en 7 axes :

Axe 1 : Développer la veille et l'analyse des données pour ajuster la politique RH et favoriser la prise de conscience

- Analyser l'impact des nouveaux critères de promotion interne en termes d'égalité professionnelle
- Analyser les non-recours à la formation, lever les freins liés au genre s'il y en a
- Mesurer l'impact sur l'égalité salariale des nouvelles grilles de cotation du régime indemnitaire
- Compléter le RSU pour recueillir plus d'éléments sur les différences entre les agents au sens large
- Développer une recherche action, par exemple : RPS spécifiquement masculin ou féminin, ou sur la santé mentale genrée, ou sur l'impact de l'organisation sur la prévention et la réduction de l'écart des inégalités
- Analyser l'impact métier du développement et de l'utilisation de l'IA en termes d'égalité professionnelle

Axe 2 : Lutter contre les stéréotypes, le sexisme ordinaire et la prévention des violences sexistes, sexuelles, racistes et discriminantes

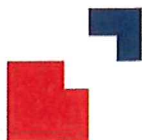
- Communiquer de façon inclusive sur les métiers de la FPT et nos offres d'emploi
- Communiquer sur la base d'un guide sur le sexisme ordinaire
- Communiquer sur le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes
- Inscrire notre engagement dans les actions et productions de promotion à destination des candidats dans notre process de recrutement
- Réaliser la fresque du sexisme
- Communiquer via l'intranet et des événements internes de manière interactive

Axe 3 : Former et sensibiliser pour stopper la reproduction des inégalités professionnelles et favoriser la prise de conscience

- Former/informer les acteurs du recrutement sur les biais et les stéréotypes pour éviter la reproduction d'inégalités
- Former/Informer les OS sur l'importance de la représentation équilibrée F/H dans le dialogue social
- Sensibiliser les médecins et infirmiers santé au travail aux impacts des préconisations : approche genrée de la santé au travail
- Sensibiliser les agents au syndrome de l'imposteur et l'autocensure en termes de carrière
- Former/Informer l'encadrement sur les sources d'inégalités professionnelles, leurs impacts et comment les appréhender

Axe 4 : Favoriser l'égal conciliation parentalité/vie professionnelle en réduisant les impacts sur la carrière et les conditions de travail

- Informer sur l'impact du temps partiel sur la carrière
- Organiser le retour accompagné du congé maternité, paternité ou parental
- Assurer la connaissance des droits aux deux parents pour les ASA relatives à la grossesse et la PMA



Axe 5 : Agir pour une politique inclusive en termes de handicap

- Elaborer une campagne de sensibilisation pour la reconnaissance RQTH présentant les avantages à être reconnu (droits spécifiques)
- Sensibiliser et former les encadrants et les agents à l'inclusion des agents en situation de handicap
- Développer le Duo Day
- Planifier les actions de sensibilisation au handicap (ex : SEPH)
- Créer de la documentation FALC quand c'est pertinent
- Sensibiliser autour du recrutement via l'apprentissage en situation de handicap
- Sensibiliser les agents autour de la fresque du handicap
- Assurer un parcours coordonné RH/Médecine/Prévention
- Assurer le suivi et le renouvellement de la convention FIPHP

Axe 6 : Prévenir et répondre aux besoins en matière de santé au travail pour favoriser l'égalité et renforcer la QVT

- Organiser une édition des Assises de la Prévention autour de la question santé et genre
- Mettre à disposition des protections hygiéniques
- Valoriser les campagnes de sensibilisation thématiques (octobre rose, novembre, santé mentale, ménopause...)
- Etendre le télétravail pour les agentes souffrant d'une pathologie gynécologique reconnue médicalement (règles douloureuses ou incapacitantes, d'endométriose, de ménopause ou de préménopause)
- Tendre à une évaluation des risques professionnels tenant compte de l'impact différencié de l'exposition au risque en fonction du sexe pour répondre à l'obligation d'une évaluation genrée des conditions de travail (art. L.4121-329 du code du travail)

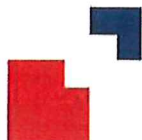
Axe 7 : Considérer les situations familiales complexes qui ont un impact sur le travail

- Proposer des aménagements horaires aux agents victimes de violences intrafamiliales (assouplissement des plages fixes)
- Mettre à disposition un kit à disposition agent pour savoir comment réagir face à un collègue victime de violences intrafamiliales
- Organiser le don de congés pour soutenir les agents en situation de proche-aïdant
- Réaliser des actions préventives et informatives à destination de l'ensemble des agents sur les dispositifs d'aide (réglementation, mutuelle, action sociale...)

→ Délibération relative au suivi des transitions environnementales et des bâtiments, à l'attractivité et la marque employeur (Présentation par Le Président)

Délibération 10 : Convention de partenariat entre le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord et l'Université de Lille

Afin de renforcer l'attractivité de la Fonction Publique Territoriale auprès des jeunes générations, le CDG 59 souhaite formaliser un partenariat avec l'Université de Lille pour mettre en place, à titre expérimental, un parcours immersif à destination des étudiants de licence et master.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Ce parcours pédagogique, structuré autour de six étapes (découverte, témoignages, immersion, accompagnement...), vise à mieux faire connaître les métiers territoriaux, à favoriser l'émergence de vocations et à créer un réseau d'ambassadeurs de la Fonction Publique Territoriale. Cette convention, d'une durée d'un an sans flux financier, s'inscrit dans une dynamique d'innovation partagée entre service public local et enseignement supérieur.

Le Président rappelle une étude qui a été menée concernant sur la sortie d'études de jeunes diplômés et leur vision sur la fonction publique (d'Etat). A peine 10% y voit un avenir.

Le Président demande aux membres du Conseil d'administration d'approuver les termes de la convention et de l'autoriser à signer la convention de partenariat annexée.

⇒ Adoptée à l'unanimité

→ Délibérations relatives aux finances, aux carrières et la CNRACL (Présentation Le Président)

Délibération 11 : Vote des taux de cotisations et contributions pour l'exercice 2026

En application des dispositions de l'article L452-28 du code général de la fonction publique, le taux de la cotisation obligatoire est fixé au plus tard le 30 novembre de l'année précédant l'exercice.

Le taux de la cotisation obligatoire est fixé par délibération du Conseil d'administration des Centres De Gestion, dans la limite d'un taux maximum de 0,80 %. Ce taux est actuellement fixé à 0,78 %.

Le Président propose aux membres de maintenir à leur niveau actuel le taux de la cotisation obligatoire, le taux de la cotisation additionnelle à 0,24 % et le taux de contribution pour les collectivités et établissements publics non affiliés adhérents au socle commun à 0,10 %.

Ces taux serviront de base à l'élaboration du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) de l'exercice 2026.

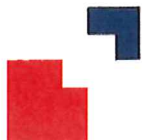
⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 12 : Gestion des amortissements du CDG59

La mise en œuvre du nouveau référentiel comptable M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations ainsi que les durées d'amortissements.

Cette délibération a pour objet de mettre en conformité les durées des amortissements avec le plan de compte de la nomenclature M57 développée applicable au CDG 59.

Les modifications concernent la déclinaison du compte 203.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Le Président propose aux membres du Conseil d'administration :

- d'adopter les durées d'amortissement conformément au tableau ci-joint,
- d'amortir les subventions et les biens de faible valeur dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000 € TTC, en annuité pleine au cours de l'exercice suivant leur acquisition,
- d'utiliser le mode de calcul simplifié pour le prorata temporis soit une base annuelle de 360 jours.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 13 : Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Un CFU doit être établi de façon obligatoire pour chaque budget éligible au plus tard à compter de 2027 (comptes de l'exercice 2026).

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU à toutes les entités publiques locales sous référentiel M57 qui peuvent l'adopter dès les comptes de l'exercice 2024 et au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Cette délibération a pour objet d'anticiper la mise en œuvre du CFU à compter de 2026 pour les comptes de l'exercice 2025.

Le Président invite Monsieur Guy DECLOQUEMENT à donner sa vision du CFU. Le 1^{er} intérêt est de fusionner le compte administratif avec le compte de gestion de façon à avoir une vision globale des deux, avec une procédure d'alimentation où les données seront puisées à la fois du CDG 59 et de la Direction du comptable public. Le CFU apportera également la garantie au CDG 59 d'avoir d'ores et déjà (en 2026 en anticipation de 2027) un accompagnement de la part du comptable.

Guy DECLOQUEMENT rappelle qu'au 1^{er} janvier 2027 le passage au CFU sera obligatoire.

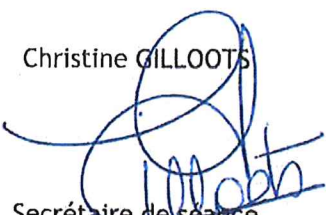
Le Président propose aux membres du Conseil d'administration d'autoriser la mise en œuvre par anticipation du CFU à compter de 2026 pour les comptes de l'exercice 2025.

⇒ Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 12h01.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Christine GILLOOTS  Secrétaire de séance Maire de Bray-Dunes	Éric DURAND  Le Président, Maire de Mouvaux
---	---